



17.04.14

Mémorandum chaîne alimentaire



Résumé

Nous n'y prêtons pratiquement plus attention, mais le consommateur belge bénéficie chaque jour d'un choix exceptionnel de produits alimentaires qualitatifs, innovants et durables. Le fait que culturellement, le Belge aime bien manger n'y est sans doute pas étranger. L'interaction entre l'exigeant consommateur et le créatif producteur alimentaire offre au secteur agro-alimentaire belge une position de marché unique, dont nous pouvons être fiers.

« Belgian food » en tant que label de qualité est devenu l'argument publicitaire unique par excellence de nos entreprises, y compris au-delà de nos frontières. Ce n'est pas un hasard si l'exportation de produits agro-alimentaires connaît une croissance soutenue : elle est passée de 18,9 milliards d'euros en 2005 à pas moins de 24,5 milliards d'euros en 2012. À l'avenir, nous souhaitons encore améliorer ces résultats. Le secteur alimentaire belge a par exemple lancé Food.be – Small country. Great food – et entend faire progresser son chiffre d'affaires sur les marchés étrangers de pas moins de 5 milliards d'euros entre 2011 et 2015.

La chaîne agro-alimentaire souhaite ainsi continuer à créer de la valeur ajoutée en Belgique de façon durable ; elle contribue largement à l'emploi et à une balance commerciale positive. En bref : la chaîne agro-alimentaire génère une partie importante et croissante de la richesse en Belgique et souhaite poursuivre dans cette voie.

**« La chaîne agro-alimentaire
génère une partie
importante et croissante de
la richesse en Belgique. »**

Pour parvenir à ces objectifs ambitieux, la chaîne agro-alimentaire a besoin d'un engagement total de la part des pouvoirs publics, afin de permettre une stratégie de croissance tournée vers l'avenir. Cette année, les élections régionales, fédérales et européennes seront organisées ensemble le 25 mai. Cinq années sans élections représentent pour la classe politique une opportunité unique de prendre des mesures structurelles et d'offrir ainsi une réponse claire aux défis socio-économiques auxquels nous sommes tous confrontés.

À l'approche des élections, la chaîne agro-alimentaire (APFACA, ABS, Boerenbond, FWA, FEVIA, Unizo, UCM et Comeos) adresse à tous les acteurs politiques une liste de 9 priorités essentielles.



Ces neuf priorités sont les suivantes :

1. Réduire le handicap salarial et le handicap énergétique de nos entreprises
2. Sécurité d'approvisionnement basée sur une politique agricole européenne stimulante et induite par le marché et des règles harmonisées en matière de commerce international
3. Stimuler l'innovation et la R&D = investir dans l'avenir
4. Solutionner le problème de mobilité, sans nuire à la compétitivité
5. Garantir le financement de l'AFSCA et un « *level playing field* » européen
6. Promouvoir un mode de vie équilibré, OUI ! Des « taxes santé » discriminatoires, NON !
7. Un étiquetage de l'origine ne nuisant pas à notre situation exportatrice nette
8. Soutien financier pour améliorer encore la durabilité du système agricole et alimentaire
9. Concertation en vue d'éviter la perte de denrées alimentaires



1 Réduire le handicap salarial et le handicap énergétique de nos entreprises

EXPOSÉ DU PROBLÈME

Nos entreprises sont confrontées à des désavantages concurrentiels considérables et croissants. *La pression fiscale sur les salaires et le montant des cotisations sociales en Belgique entraînent une différence de coûts de +7% à +24% pour l'employeur par rapport aux pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas). En Belgique, chaque euro versé au travailleur, coûte au total 0,14 à 0,39 euro de plus à l'employeur.*

Plusieurs études¹ montrent que ce coût salarial élevé a un impact considérable sur la compétitivité interne et externe des entreprises.

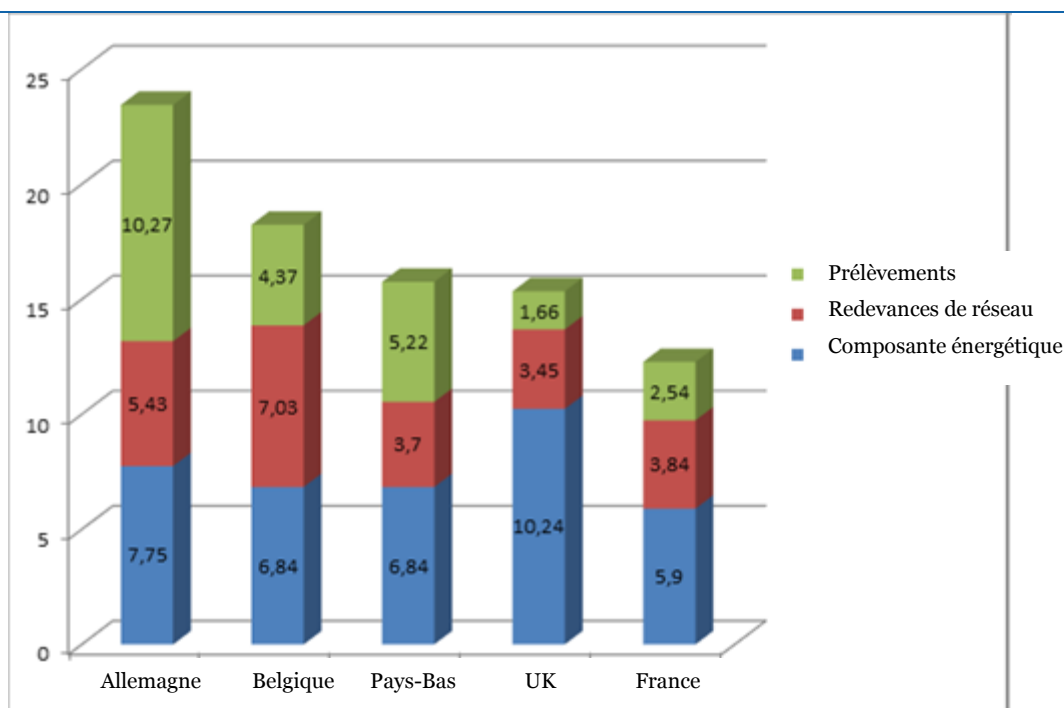
Selon le Groupe d'experts « Compétitivité et Emploi » (GECE), le handicap lié au coût salarial horaire nominal s'élève à 16,5%. Dans l'industrie alimentaire, il atteint jusqu'à 21,1%. La Belgique est une petite économie ouverte, qui dépend fortement des exportations vers les pays voisins. Le handicap salarial actuel par rapport à nos voisins met en péril cette relation d'exportation et nuit par conséquent à la compétitivité, et à l'emploi, dans nos entreprises.

Outre le coût salarial, les coûts énergétiques entraînent également une perte de compétitivité. Les grandes entreprises, mais également les entreprises sur basse et moyenne tension sont confrontées à des coûts énergétiques toujours plus élevés qui menacent leur survie et leur croissance. Ce sont surtout les tarifs nets élevés et l'amalgame des « cotisations » et taxes qui sont à mettre en cause.

Le prix de l'électricité doit rester abordable, a fortiori pour les PME. Des chiffres de la CREG montrent que le prix moyen de l'énergie en Belgique est élevé par rapport aux pays voisins. Seule l'Allemagne connaît des tarifs plus élevés pour les PME.

Le graphique ci-dessous indique le prix moyen de l'électricité pour une PME consommant 50.000 kWh par an (compteur monohoraire) en Belgique et dans les pays voisins pour juin 2013. Le prix a chaque fois été divisé en trois composantes, à savoir la composante énergie, les tarifs nets (transmission et distribution) et le total des taxes.

¹ Voir notamment : J. Konings et S. Vanormelingen « Une analyse économique du commerce » (mai 2013) ; le Bureau fédéral du Plan et la Banque nationale de Belgique, « Réductions des cotisations sociales et modalités de financement alternatif » (27/04/2011)



Graphique 1 : prix moyen de l'électricité (en c€/kWh) pour une PME avec une consommation annuelle type de 50.000 kWh : comparaison avec les pays voisins et répartition entre la composante énergétique, les redevances de réseau et les prélèvements
Source : CREG, décembre 2013

NOTRE VISION

- La chaîne agro-alimentaire est un secteur fort qui offre en outre de nombreuses opportunités aux travailleurs rencontrant des difficultés dans d'autres segments du marché du travail. Pour réaliser les objectifs de croissance ambitieux du secteur alimentaire, nos entreprises doivent pouvoir travailler de manière compétitive. À cet égard, une réduction du handicap salarial est essentielle.
- Il est erroné de croire que la plus grande productivité compenserait les coûts salariaux élevés. Ces dernières années, cette productivité plus élevée en Belgique ne contrebalance plus les coûts salariaux élevés par rapport à nos pays voisins car l'on constate que la productivité dans ces pays connaît une plus forte croissance.
- Ce fait est confirmé par la figure ci-dessous illustrant la compétitivité (valeur ajoutée par rapport au coût salarial).
- Les frais supplémentaires sur le gaz et l'électricité font augmenter la facture énergétique des entreprises. En plus des mesures déjà existantes, qui tiennent compte de la consommation absolue d'énergie, il faut également prendre des mesures tenant compte de l'intensité énergétique. En termes absolus, les petites et moyennes entreprises ne sont pas de grands consommateurs d'énergie, mais elles ont cependant une activité à forte intensité énergétique. Il convient de chercher des solutions pour ces entreprises également.



NOTRE DEMANDE

- La chaîne agro-alimentaire demande que pendant la prochaine législature, les différents gouvernements de ce pays collaborent, chacun dans leurs domaines de compétences respectifs, à l'interprétation et au renforcement du pacte de compétitivité et à l'emploi avec pour objectif de ramener notre handicap salarial nominal par rapport aux trois pays voisins à 10%. À l'instar de la Commission européenne, nous demandons que l'accent soit mis en particulier sur une réduction des coûts salariaux des travailleurs peu qualifiés.
- Ne pas répercuter le financement de la politique « énergie gratuite » pour les ménages sur les indépendants et petites et moyennes entreprises.

2 Sécurité d'approvisionnement basée sur une politique agricole européenne stimulante et induite par le marché et des règles harmonisées en matière de commerce international

EXPOSÉ DU PROBLÈME

La sécurité alimentaire est un droit, mais pas une évidence. Une politique agricole adaptée doit permettre au secteur de garantir un certain niveau de sécurité alimentaire. Une certaine sécurité d'approvisionnement peut ainsi être garantie pour la chaîne alimentaire. Une politique commerciale internationale adaptée constitue la clé de voûte pour assurer une sécurité d'approvisionnement optimale et finalement offrir au consommateur la sécurité alimentaire.

NOTRE VISION

- Chaque région a le droit de garantir un certain niveau de sécurité alimentaire en développant son propre potentiel agricole. Que des organisations agricoles dans le monde souhaitent mener une politique agricole propre, misant sur une sécurité alimentaire suffisante et des choix de société propres (c.-à-d. loin des considérations commerciales), est légitime.
- Pour l'industrie agro-alimentaire également, la sécurité d'approvisionnement est une question prioritaire et cruciale afin de garantir la sécurité alimentaire jusqu'au consommateur.
- Le commerce international est une clé de voûte indispensable pour garantir la sécurité d'approvisionnement et alimentaire sur la base d'une alimentation variée à un prix raisonnable tout au long de l'année.
- Nous plaçons pour un encadrement du commerce international axé sur des règles harmonisées et la stabilité des prix.
- Un accord commercial multilatéral au sein de l'OMC doit être privilégié pour définir ce cadre.
- Il peut donner la marge de manœuvre nécessaire pour assurer une sécurité alimentaire suffisante tout en tenant compte des choix de société propres, mais garantir parallèlement que le commerce international résiduaire puisse se dérouler loyalement et librement en veillant à ce que les choix de société ne s'enlisent pas dans le protectionnisme.
- À cet égard, les arguments scientifiques constituent une pierre de touche importante, mais pas nécessairement la seule lorsqu'il s'agit d'un choix d'opportunité. Il faut un cadre permettant



l'évaluation des considérations non commerciales de manière ouverte et objective.

- **Des accords bilatéraux doivent également être conclus en ce sens.**

NOTRE DEMANDE

- Une politique agricole européenne garantissant un certain niveau de sécurité alimentaire sur la base de la production agricole européenne propre suivant les attentes sociales au niveau européen, politique qui garantira également une certaine sécurité d'approvisionnement à la chaîne agro-alimentaire européenne.
- Une politique commerciale internationale avec des règles harmonisées, constituant la clé de voûte pour une alimentation variée et abordable tout au long de l'année.
- Privilégier pour ce faire un cadre multilatéral au sein de l'OMC.
- Conclure également des accords commerciaux bilatéraux en ce sens.
- Un cadre basé sur des critères ouverts et objectifs pour l'évaluation des considérations non commerciales.

3 Stimuler l'innovation et la R&D = investir dans l'avenir

EXPOSÉ DU PROBLÈME

Dans notre économie de la connaissance, l'innovation est une des clés, ou peut-être même la clé, pour une chaîne alimentaire tournée vers l'avenir en Belgique. Des entreprises fortes offrant des produits innovants conquièrent plus rapidement les marchés nationaux et étrangers, ce qui favorise l'emploi et contribue à la création de richesse pour la société. Pour une entreprise, investir dans la recherche et le développement n'est cependant pas toujours évident. L'issue de tels investissements est en effet incertaine car ceux-ci ne seront pas nécessairement rentabilisés. Il est donc difficile, pour les PME en particulier, de mettre en place des projets R&D propres.

Par ailleurs, les connaissances acquises tombent dans le domaine public après un certain temps, permettant également à d'autres entreprises de les exploiter. Cela induit des comportements de « free rider » et pénalise l'entreprise qui a investi considérablement dans la R&D, avec pour corolaire un niveau de R&D économiquement insuffisant.

Dans ce contexte, les centres d'innovation jouent un rôle crucial.

NOTRE VISION

- **L'innovation doit donc être pleinement soutenue par les pouvoirs publics. Pour stimuler l'innovation, ils doivent encourager les entreprises à mettre en place des projets de R&D et à développer des programmes, en collaboration avec divers centres de connaissance. Pour l'industrie alimentaire, Flanders' Food et Wagralim jouent un rôle de catalyseur dans le soutien et le développement de collaborations entre les entreprises et centres de connaissance universitaires.**
- **Après évaluation, le récent instrument des « académies de l'innovation », pouvant être utilisé par des organisations interprofessionnelles et professionnelles pour élaborer de manière interactive, au niveau de la gestion, les instruments pour une politique d'innovation stratégique dans les PME,**



mérite également d'être développé.

- La culture sélective des plantes a considérablement contribué à l'amélioration de la productivité. Elle est basée sur des recherches scientifiques fondamentales, mais est aussi très souvent réalisée au niveau de l'entreprise. C'est pourquoi une forme adaptée du droit de propriété intellectuelle a été développée. Le maintien du certificat d'obtention végétale avec le « farmers privilege » et la « breeders' exemption » est essentiel. En général, l'analyse pratique constitue le lien entre la théorie et la pratique. Le regroupement autour de la recherche pratique doit se poursuivre. La création de centres de pratique pour les animaux s'impose.
- De plus en plus, la biomasse est également utilisée en dehors du secteur alimentaire. La recherche liée à la chaîne alimentaire, complémentaire à celle menée au niveau des maillons, doit nous permettre d'optimiser les filières Food et Non-Food, sans compromettre la priorité à accorder à l'alimentation.

NOTRE DEMANDE

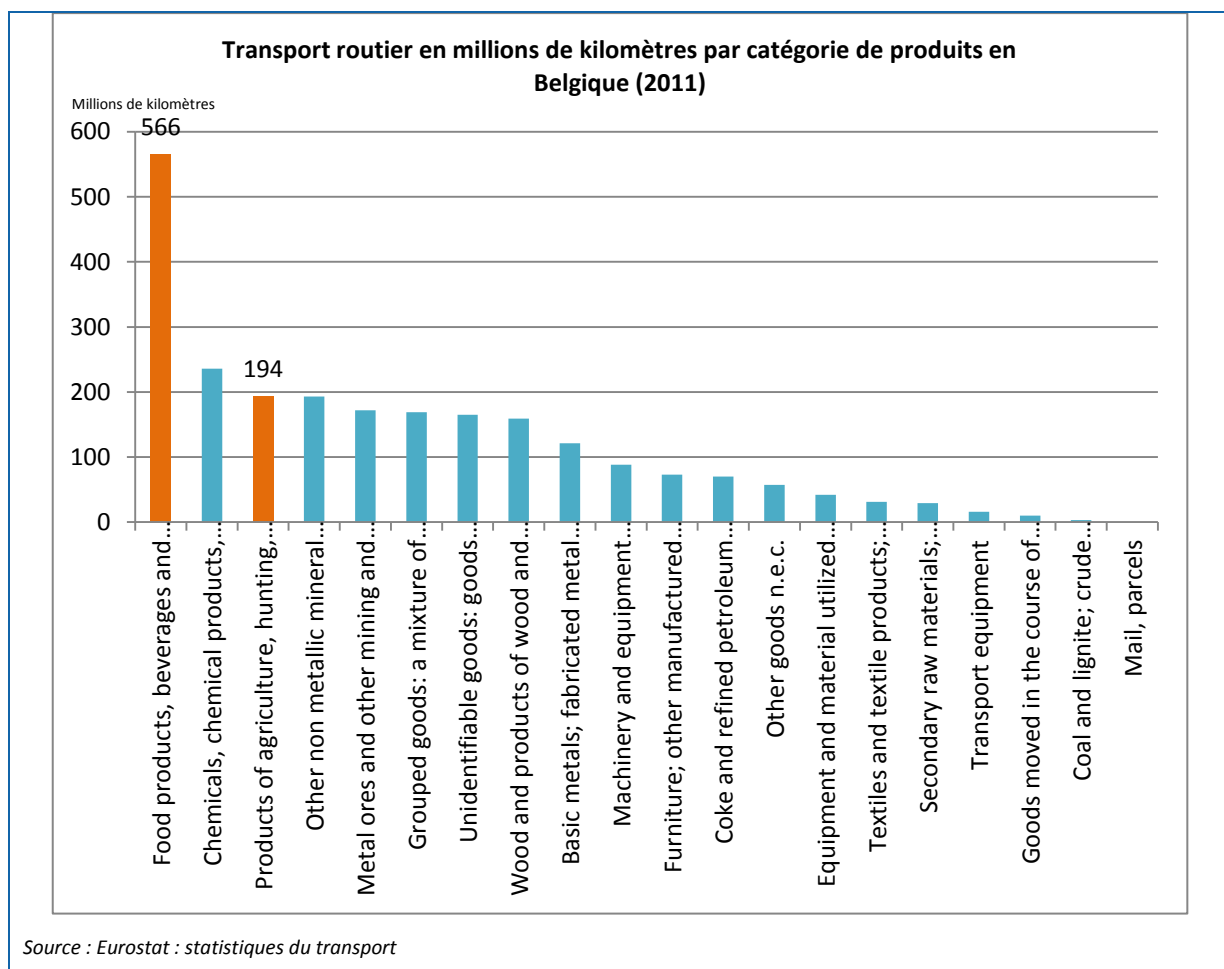
- Renforcement des pôles d'innovation sectoriels tels que Flanders' Food et Wagralim
- Optimisation et extension de la dispense partielle de versement du précompte professionnel :
 - L'ensemble du personnel scientifique impliqué dans des projets de R&D doit être pris en considération pour cette mesure
 - Les autorités régionales et/ou fédérales complètent la dispense partielle de versement du précompte professionnel à 100%
 - Une simplification de la procédure administrative de déclaration
- Le développement d'une forme adaptée de droit de propriété intellectuelle est important pour stimuler la recherche agricole. Le regroupement autour de la recherche pratique doit se poursuivre. La création de centres de pratique pour les animaux s'impose.

4 Solutionner le problème de mobilité, sans nuire à la compétitivité

EXPOSÉ DU PROBLÈME

L'on ne saurait trop insister sur ce point : « la Belgique en tant que plaque tournante logistique » est l'un des atouts uniques qui rendent notre pays attractif aux yeux des investisseurs nationaux et étrangers. Le problème grave et croissant des embouteillages compromet cet atout unique de la Belgique. L'OCDE estime le coût actuel de la congestion à 2% du PIB. Un coût qui ne peut qu'augmenter à l'avenir.

Les denrées alimentaires transformées et non transformées constituent de loin la plus importante catégorie de marchandises transportées sur nos routes. La problématique des embouteillages a donc pour effet particulier d'augmenter les coûts (salariaux) pour la chaîne agro-alimentaire.



NOTRE VISION

- **L'amélioration de la mobilité et la prise en main du problème des embouteillages est une priorité absolue pour la chaîne agro-alimentaire. Un pacte de mobilité global s'impose.** L'amélioration de la compétitivité de nos entreprises constitue le fil rouge de la politique définie. La chaîne agro-alimentaire étant un secteur à forte intensité de transports, nous souhaitons être étroitement impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce pacte de mobilité global.
- Les mesures nuisant à la compétitivité des entreprises de la chaîne agro-alimentaire, doivent être compensées. **Celle-ci ne peut en aucun cas être négligée.**

NOTRE DEMANDE

En raison de la position particulière de la chaîne agro-alimentaire dans ce dossier, nous mettons en avant trois priorités revêtant une importance spécifique pour nous :

- La taxe kilométrique peut en principe constituer une partie de la solution aux problèmes de mobilité. Il faut cependant veiller à ce que la taxe kilométrique vise à renforcer la compétitivité de nos entreprises. Par conséquent, elle ne peut être introduite que sous certaines conditions

**strictes :**

- Elle doit respecter le principe de neutralité budgétaire. La taxe kilométrique ne peut en aucun cas constituer une augmentation larvée des impôts.
- Le Bureau fédéral du Plan a montré que la taxe kilométrique n'a de sens que si elle s'applique à tous les véhicules. L'introduction d'un tel système pour les poids lourds doit par conséquent coïncider avec son introduction pour le transport de personnes.
- La taxe kilométrique doit être véritablement intelligente. Nous fournissons ci-après une liste non exhaustive d'exemples :
 - Une différence claire doit être faite entre les heures de pointe et les heures creuses. Pendant les heures de pointe, il faut décourager la circulation aux endroits très fréquentés.
 - Limiter la taxe kilométrique au réseau routier existant sur lequel l'Eurovignette est applicable afin que les livraisons et enlèvements locaux restent exemptés.
 - Tenir compte du poids au mètre carré (prendre en considération la contrainte pour le réseau routier).
 - Tenir compte de la valeur au mètre carré des marchandises transportées. Dans le cas contraire, cela risque de nuire gravement à la compétitivité des secteurs transportant des marchandises dont la valeur au mètre carré est relativement moindre.
- Mieux répartir la circulation en autorisant les livraisons silencieuses en dehors des heures de pointe
 - Dans les villes, l'interdiction de livrer tôt le matin et tard le soir oblige les transporteurs de marchandises à se déplacer pendant les heures de pointe. Ils s'exposent par conséquent à des pertes de temps supplémentaires en raison des déplacements dans les embouteillages, et à une taxe au kilomètre excessive. Autoriser les livraisons en dehors des heures de pointe, avec de nouveaux camions silencieux, permettrait d'éliminer des centaines de poids lourds de la circulation pendant les heures de pointe et d'offrir en outre aux transporteurs une solution plus écologique et économique.
- Harmonisation des règles de mobilité européennes relatives à l'autorisation de la circulation de marchandises jusqu'à 60 tonnes.

5 Garantir le financement de l'AFSCA et un « level playing field » européen

EXPOSÉ DU PROBLÈME

L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) est cruciale pour (un contrôle poussé et intégral de) la sécurité alimentaire à travers la chaîne. Les consommateurs ainsi que l'ensemble des opérateurs de la chaîne agro-alimentaire doivent pouvoir compter sur l'AFSCA. Ces derniers doivent garantir la sécurité alimentaire et l'AFSCA doit y veiller, mais les règles doivent rester applicables, simples et abordables pour tous les opérateurs.

Cependant, en raison des récentes mesures d'économie, le financement de l'AFSCA est gravement menacé. À un certain moment, plusieurs missions essentielles, comme la délivrance de certificats d'exportation, risquaient même d'être compromises.



NOTRE VISION

• Concertation et participation axées sur des règles praticables

- Une concertation avec tous les secteurs concernés s'impose afin de prendre des décisions réalistes, applicables dans la pratique. À nos yeux, il s'agit d'une situation « win-win » pour les deux parties.
- L'AFSCA doit rester attentive aux points suivants : simplification administrative, communication compréhensible et univoque et concertation efficace avec les secteurs. L'intégration des guides d'autocontrôle dans les systèmes d'accès au marché privés et les plans d'échantillonnage sectoriels dans le programme de contrôle de l'AFSCA, permet d'éviter les doubles contrôles, échantillonnages et analyses.

• Finances publiques saines et garanties pour les certificats d'exportation

- La chaîne agro-alimentaire est tout à fait favorable à des finances publiques saines. Des missions publiques telles que celles de l'AFSCA doivent pouvoir être garanties en tout temps. Les services offerts par l'Agence, pour lesquels les entreprises mêmes paient un supplément, comme la délivrance de certificats d'exportation, ne devraient en aucun cas être compromis.

• Élimination des seuils à l'exportation

- L'AFSCA assume une responsabilité unique en matière de certification à l'exportation et ne peut donc en aucun cas constituer un handicap pour la compétitivité de nos entreprises. L'Agence doit fournir un service égalant au minimum celui de nos pays voisins. Une approche orientée client, uniforme pour toutes les UPC, est un must.
- Une étude² a montré que les entrepreneurs actifs au niveau international ont déjà décidé à une ou plusieurs reprises de ne pas exporter pour des raisons externes. L'une de ces raisons est un manque d'informations transparentes concernant les coûts et procédures. Les entrepreneurs rapportent à juste titre que les informations concernant les procédures et l'administration ne sont pas, ou difficilement, accessibles. Certains sites web des pouvoirs publics publient uniquement des informations sous la forme de circulaires, de notes internes et d'instructions au personnel. Mais les prix des documents d'exportation sont également (pratiquement) introuvables. La communication de nos voisins du nord prouve pourtant qu'il peut en être autrement. La comparaison entre le site web de l'AFSCA et son pendant néerlandais, la « Nederlandse Voedsel-en Warenautoriteit », constitue un parfait exemple. Sur le site néerlandais, l'entrepreneur trouve au premier coup d'œil la situation et les informations qui le concernent.

• Financement sans distorsion de la concurrence

- Dans un premier temps, la Belgique doit plaider, dans le cadre de la révision du règlement relatif aux contrôles officiels, pour une harmonisation – en particulier sur le plan des principes – entre les États membres en matière de financement : une égalité de traitement financier pour tous les opérateurs de tous les États membres. Les pouvoirs publics belges doivent en outre veiller à ce que les propositions relatives au financement dans le « five pack » (imputation effective des coûts attribués) n'entraînent pas un désavantage concurrentiel pour les opérateurs belges.
- Le modèle d'autocontrôle belge est basé sur le principe suivant : l'AFSCA considère les entreprises disposant d'un système d'autocontrôle validé comme « plus sûres » et les soumet moins souvent à des contrôles. Par conséquent, ces entreprises bénéficient d'un bonus, à savoir 75% de leur contribution annuelle. Mais cet incitant financier est insuffisant. Pour les (plus petites) entreprises exerçant plusieurs activités, le coût de l'audit par un organisme certificateur est nettement supérieur au bonus. Une entreprise disposant d'un système d'autocontrôle complet et validé ne

² <http://www.unizo.be/internationaal/pers/unizo Onderzoek bij exporterende kmos.html>



devrait, au fond, plus payer de contribution à l'AFSCA ou, en d'autres termes, bénéficier d'un bonus de 100%. Ces entreprises investissent déjà dans l'autocontrôle, il est normal que le contrôle de celui-ci par les pouvoirs publics (le programme d'inspection) soit financé par des fonds publics.

• Règles harmonisées au sein de l'Europe

- La chaîne agro-alimentaire estime nécessaire d'harmoniser l'approche de la sécurité alimentaire au niveau européen. La révision du règlement relatif aux contrôles officiels constitue une étape importante en ce sens.
- La fraude économique liée aux denrées alimentaires est inacceptable et toutes les autorités doivent lutter énergiquement contre ces pratiques. Les amendes doivent avoir un effet suffisamment dissuasif.

NOTRE DEMANDE

La chaîne agro-alimentaire demande :

- une concertation et une participation systématiques en vue de parvenir à des règles praticables ;
- que le contrôle de l'autocontrôle (programme d'inspection) soit financé par les pouvoirs publics. Le financement doit être garanti en tout temps pour assurer une sécurité maximale de la chaîne alimentaire ;
- une solution structurelle pour un service ininterrompu de l'AFSCA financé par les rétributions des entreprises (par ex. certification à l'exportation) ;
- que les prix et procédures pour les documents d'exportation soient rendus accessibles de manière transparente et conviviale sur le site web de l'AFSCA ;
- au travers du règlement relatif aux contrôles officiels, une harmonisation du prix des contrôles pour la sécurité alimentaire pour les opérateurs de tous les États membres ;
- un bonus de 100% pour les entreprises disposant d'un système d'autocontrôle complet validé ;
- une harmonisation des règles au sein de l'Europe ;
- une approche adaptée et harmonisée au niveau européen pour lutter contre la fraude économique.



6 Promouvoir un mode de vie équilibré, OUI ! Des « taxes santé » discriminatoires, NON !

EXPOSÉ DU PROBLÈME

Un mode de vie déséquilibré (trop peu d'activité physique combinée à une consommation accrue de calories) est à l'origine d'un excès de poids et de problèmes de santé. Convaincre le consommateur d'adopter un style de vie sain constitue par conséquent un défi sociétal important. Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer.

Certains proposent le recours à des taxes supplémentaires comme outil pour canaliser le choix du consommateur (par exemple, une taxe accrue sur les produits gras). Cette approche ne tient cependant pas compte de la cause réelle du problème – un style de vie déséquilibré – et présente de nombreux effets secondaires négatifs.

NOTRE VISION

- Il est fondamentalement impossible de cataloguer les denrées alimentaires en tant que telles comme étant « saines » ou « malsaines ». Chaque denrée alimentaire peut avoir sa place dans un mode de vie équilibré, cf. la pyramide alimentaire active.
- Les taxes ne constituent pas un outil efficace pour favoriser un régime équilibré. La taxe danoise sur « le gras » en est un parfait exemple (introduite en 2011 mais déjà supprimée en 2012). En Belgique, la ministre Onkelinx a examiné en 2013 les possibles effets d'une taxe sur les boissons rafraîchissantes. Une fois encore, la conclusion a été qu'une telle taxe n'aurait pas l'effet escompté.
- Les taxes sur la consommation et en particulier les taxes visant à influencer les comportements de consommation, sont régressives. Ce sont les bas revenus qui sont le plus touchés financièrement, sans impact positif sur le régime alimentaire. **Ces taxes risquent même de produire l'effet inverse sur les personnes disposant d'un bas revenu car :**
 - Elles seront tentées d'acheter, dans la même catégorie, des produits moins chers susceptibles de contenir encore plus de graisses et de sucre ;
 - Elles renonceront à d'autres produits de base importants pour la santé afin de pouvoir continuer à acheter les produits taxés.
- L'introduction d'une taxe à la consommation dans une petite économie ouverte comme la Belgique favorise les achats transfrontaliers, comme c'est déjà le cas pour la cotisation d'emballage sur les boissons. L'économie nationale est affectée alors que l'on ne s'attaque pas au véritable problème – un régime alimentaire déséquilibré.

NOTRE DEMANDE

- La chaîne agro-alimentaire demande qu'aucune taxe santé ne soit introduite.
- Tous les acteurs de la chaîne s'engagent à contribuer loyalement et de manière constructive au « plans alimentation et santé » élaborés en collaboration avec les autorités respectives.
- La promotion d'un régime alimentaire sain reconnaît que tout produit alimentaire d'origine végétale ou animale a sa valeur nutritive propre et par conséquent sa place dans un régime alimentaire équilibré. La chaîne agro-alimentaire s'engage à informer en permanence le



consommateur sur un mode de vie équilibré.

- Tout comme pour les campagnes destinées à réduire la consommation de sel et à promouvoir les fruits et légumes, la chaîne agro-alimentaire s'engage à poursuivre à l'avenir sa collaboration avec les autorités, les organisations de consommateurs et les écoles dans ce domaine.

7 Un étiquetage de l'origine ne nuisant pas à notre situation exportatrice nette

EXPOSÉ DU PROBLÈME

Le marché unique européen est un moteur de croissance important pour le développement de la chaîne agro-alimentaire. Mais il est menacé par une législation stricte relative à l'étiquetage obligatoire et volontaire de l'origine.

NOTRE VISION

- L'Europe fixe les normes en matière de sécurité alimentaire, qualité, production durable,...
- L'étiquetage volontaire de l'origine permet de tirer profit du potentiel marketing lié à un produit ou processus de production typique d'une région. Les modalités en matière d'étiquetage volontaire de l'origine doivent reconnaître que ce potentiel marketing peut se situer non seulement au niveau des matières premières (agricoles), mais également au niveau de leur transformation. Les dénominations basées sur la recette doivent être maintenues, même si certains ingrédients proviennent d'autres pays (par ex. : « chocolat belge »).
- Les fournisseurs de produits frais et d'ingrédients changent très souvent (notamment en fonction des saisons), de sorte qu'il est impossible d'adapter à chaque fois l'origine sur l'étiquetage.
- L'étiquetage obligatoire de l'origine n'apporte aucune valeur ajoutée. Il peut au contraire être exploité de manière abusive pour évincer des produits similaires d'autres États membres. Cette pratique ne s'inscrit pas dans le marché unique et constitue en particulier une menace pour les petits pays dont la chaîne alimentaire est orientée vers l'exportation, notamment parce que les zones de culture et de production pour certaines matières premières et produits ne s'arrêtent pas aux frontières.

NOTRE DEMANDE

- Un cadre européen fonctionnel pour l'étiquetage volontaire de l'origine des produits agro-alimentaires.
- Pas de nouvelle extension de l'étiquetage obligatoire de l'origine des produits agro-alimentaires afin de ne pas fragmenter le marché unique et de préserver la compétitivité de la petite économie ouverte, axée vers l'exportation, qu'est la Belgique.



8 Soutien financier pour améliorer encore la durabilité du système agricole et alimentaire

EXPOSÉ DU PROBLÈME

La chaîne agro-alimentaire est confrontée à un certain nombre de très grands défis, en particulier dans le cadre d'une plus grande durabilité du système agricole et alimentaire.

Avec le soutien des régions, les acteurs de la chaîne alimentaire (APFACA, ABS, Boerenbond, FWA, FEVIA, Unizo, UCM et Comeos) ont initié un projet pour jalonner la voie vers un système agricole et alimentaire plus durable dans le cadre d'une stratégie globale et d'un plan d'actions. Ensemble, ces acteurs feront également (re)connaître l'évolution positive vers la durabilité. Cela se fera en concertation avec les acteurs concernés, en partant de la situation actuelle et en générant un large soutien au sein de la société.

NOTRE VISION

- **Vers une transformation durable du système agricole et alimentaire**
 - Les acteurs de la chaîne alimentaire sont conscients qu'améliorer encore la durabilité est nécessaire pour assurer le développement du secteur agricole et alimentaire. Ils souhaitent parvenir à renforcer encore la durabilité du système agricole et alimentaire en se basant sur une stratégie globale et un plan d'actions. Il faut également faire (re)connaître l'évolution positive de ces dernières années vers une plus grande durabilité. Une approche coordonnée est cruciale.

NOTRE DEMANDE

- **Maintien du soutien financier de l'approche coordonnée afin de parvenir à une évolution effective plus rapide vers un système agricole et alimentaire plus durable.**

9 Concertation en vue d'éviter la perte de denrées alimentaires

EXPOSÉ DU PROBLÈME

Une quantité importante de nourriture se perd d'une façon ou d'une autre dans la chaîne alimentaire ou chez le consommateur. Tous les acteurs ont leur part de responsabilité. La perte de denrées alimentaires constitue non seulement un problème environnemental, mais également social et économique.

Les différents acteurs prennent des mesures pour éviter la perte de denrées alimentaires. L'ampleur du problème n'est cependant pas clairement connue et certaines initiatives comme le « don obligatoire » d'excédents alimentaires ont davantage de conséquences négatives que positives.



NOTRE VISION

- **Une définition claire de la perte de denrées alimentaires et une description correcte de la problématique.**
 - Il est absolument nécessaire de bien décrire et de clairement circonscrire la problématique de la perte de denrées alimentaires. Les flux secondaires non comestibles de la chaîne alimentaire sont trop souvent pris en compte dans les chiffres concernant la perte de denrées. Cela donne une vision erronée de la problématique et mène à des mesures inefficaces.
- **Pas de don obligatoire des excédents alimentaires**
 - Certains estiment devoir solutionner le problème de la perte des denrées alimentaires en obligeant à en faire don, et ce par le biais ou non du permis d'environnement. Pour le secteur alimentaire, cette proposition ne permet pas d'opter pour la solution (économique, écologique et sociale) la plus durable pour valoriser les excédents.

NOTRE DEMANDE

- Poursuivre le travail de définition de la perte « réelle » de denrées alimentaires afin de pouvoir mener une politique efficace.
- Poursuivre la concertation sur la problématique des pertes de denrées alimentaires, donner aux entreprises la liberté de choix quant à la valorisation de leurs excédents et continuer à encourager le don volontaire au lieu de le rendre obligatoire.